



## Victime de vol/recel/parution au tribunal

Par **carine**, le **13/06/2012** à **17:19**

Bonjour,

Je me suis fait cambrioler il y a 3 ans, et dernièrement lors d'une percision policière, un objet m'appartenant à été retrouvé chez une personne. Lors du cambriolage j'ai porté plainte contre X, et aujourd'hui je dois passer au tribunal contre cette personne juger pour recel de bien provenant de vol. Je ne me fais pas représenter par un avocat. Puis je demander le remboursement à la hauteur du cambriolage? je compte demander des dômmages pour préjudice moral à hauteur de 600€...  
qu'en pensez vous?  
Merci d'avance